

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de M. CASSART-SIMON, Conseillère communale, relative aux travaux de construction de l'école P18 "Les Etangs" – M3 "Les Rainettes"

M. CASSART-SIMON donne lecture du texte suivant :

M. CASSART-SIMON geeft lezing van de volgende tekst:

Les travaux de construction de l'école P18 - M3 avancent bien et je m'en réjouis.

La Région avait rejoint la demande des riverains qui restaient inquiets suite à plusieurs inondations de caves dont ils ont été victimes ces dernières années ; un bassin d'orage avait été prévu mais la Région avait conseillé de l'agrandir.

Permettez-moi de relayer l'inquiétude des riverains qui n'ont pas l'impression qu'un bassin d'orage a été réalisé. Le pompage continu d'eau entendu pendant de nombreuses semaines au bord du chantier rue Pierre Longin les inquiète fortement.

Pouvez-vous me dire où en est la construction de ce fameux bassin d'orage et quelle en est la capacité prévue ?

Je peux vous assurer que lors des fortes pluies que nous connaissons, les riverains ne sont pas tranquilles et craignent d'être victimes d'une cinquième inondation de caves.

Je peux vous assurer que, lors des fortes pluies, telles que nous en avons connues, les riverains ne sont pas tranquilles, ils craignent d'être victime d'une cinquième inondation de leurs caves. Ils en arrivent à vider les citernes servant de sas pour retenir l'eau, afin d'être sûrs de ne pas avoir d'inondation. Ce n'est pas le rôle des citernes d'être vidées à l'égout, mais ils prennent ainsi leurs précautions.

Madame l'Echevine EL IKDIMI explique qu'il est bien prévu de construire un bassin d'orage dont la capacité a, en effet, été augmentée de 171 à 175 m³. Les riverains ont déjà pu être rassurés : les travaux n'ont pas encore été réalisés car il ne doit y avoir de trafic sur le chantier prévu, ce qui est une évidence. Depuis l'étanchéisation du radier, le pompage d'eau ne se fait plus que de façon ponctuelle, ou lorsque les tranchées périphériques à la construction sont inondées. Le rôle d'un bassin d'orage est de retenir les eaux provenant des toitures et cours de récréation de l'école en cas de fortes pluies, cela pour permettre un débit normal d'évacuation des eaux vers l'égout public et ainsi prévenir les inondations de surface. Ce bassin d'orage n'empêchera cependant pas nécessairement la remontée des eaux dans les sous-sols des maisons. En ce qui concerne les bâtiments communaux en matière d'éventuelles remontées d'eau de nappe, un drain a été réalisé au niveau des semelles, notamment de l'école maternelle,

pour drainer l'eau vers le réseau d'égouttage. Les travaux devraient se terminer en septembre ou octobre 2025, s'il n'y a pas de retard.

M. CASSART-SIMON confirme que ce bassin d'orage permettra à l'eau de s'évacuer, ce qui sera bénéfique pour le quartier.